

Objet : Projet de centrale hydroélectrique

À tous les citoyens de la municipalité de Sainte-Ursule,  
À tous les québécois,

Dans le cadre du projet de barrage hydroélectrique au Parc des Chutes de Sainte-Ursule, nous vous invitons à participer en grand nombre à la rencontre d'information qui aura lieu ce jeudi 25 août 2011. Ce sera l'occasion de poser des questions et de demander de la transparence dans ce dossier.

Fondation Rivières a déjà demandé, sans succès, **la divulgation de tous les documents** sur le site Internet de la Municipalité ainsi qu'une déclaration formelle du maire à l'effet que tous les rapports et toute la correspondance soient bel et bien diffusés.

Nous remettons en question les **données économiques** présentées par la Municipalité puisque les bénéfices annoncés sont gonflés par la méthode de calcul utilisée: la taxe de vente TVQ non-comptabilisée (représentant un coût de près de 1 M\$), la distorsion des revenus annuels en faisant une moyenne, l'abstraction des coûts actualisés, aucune prise en compte de la réduction des revenus du parc suite à la baisse de l'achalandage à cause des travaux, etc. Contrairement à ce qu'a écrit la Municipalité dans son dépliant, il n'y a pas que des avantages à ce projet!

Nous avons également remarqué que l'**estimation détaillée du coût** faite par BPR mentionne que la précision est de l'ordre de 30 % et qu'en conséquence le coût pourrait être plus élevé d'environ 2 M\$. Il est à noter que les caractéristiques du terrain et les difficultés d'accès ne semblent pas prises en compte dans l'estimation. Nous pensons que le projet pourrait en conséquence coûter encore beaucoup plus cher. De plus, plusieurs travaux et études ne sont pas prévus dans l'estimation (passerelle, ensemencement, réaménagement, etc.), ce qui représente des centaines de milliers de dollars supplémentaires.

Du côté environnemental, le projet n'a pas fait l'objet d'une **étude d'impact environnemental**. Or, le Parc abrite de nombreuses espèces précieuses: des maskinongés, des tortues des bois (espèce menacée), des champignons, des pruches centenaires, etc. Quelles seront les conséquences sur ces espèces et leur habitat ?

C'est dans un souci de transparence que nous vous encourageons à signer le registre le 1<sup>er</sup> septembre. Si les 141 signatures sont recueillies, un vote sur le projet sera obligatoirement organisé. Il pourra alors y avoir un vrai débat et la possibilité d'exiger un processus transparent afin de permettre aux citoyens de prendre une décision éclairée. Le 1<sup>er</sup> septembre, faites entendre votre voix!

Sincères salutations,



Maryse Pallascio  
Vice-présidente

Verso : Invitation à participer aux visites explicatives du 27 août et autres dates à retenir.

# Invitation

## Visite explicative du site des travaux projetés dans le Parc des Chutes de Sainte-Ursule

Le comité pour la sauvegarde des chutes de Sainte-Ursule et Fondation Rivières vous invitent à voir et à comprendre les conséquences qu'occasionnerait la construction d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique dans le Parc. Un ingénieur de la Fondation Rivières et des spécialistes de divers domaines seront présents. De nouvelles informations seront dévoilées.

Conséquences réelles du projet :

- ≈ Déboisement, dynamitage, remblaiement, excavation, etc.
- ≈ construction de murs de béton, de routes, de ligne électrique, de ponts
- ≈ démolition de la passerelle et du pont suspendu
- ≈ modification de l'écoulement de la chute et de la rivière, assèchement de la chute en certaines périodes, impact sur le Maskinongé
- ≈ coûts prohibitifs et gestion déficiente
- ≈ etc.

Lieu de départ de la visite : devant le Pavillon d'accueil  
Heures des visites guidées: 11h et 14h  
Durée : environ 1h30  
Prix d'entrée du Parc: 4,50\$ pour non-résidents  
Tables de pique-nique disponibles ainsi que casse-croute.

Parc des Chutes de Sainte-Ursule  
2575, rang des Chutes  
Sainte-Ursule, Québec, J0K 3M0

### Dates à retenir

***Rencontre d'information ouverte aux citoyens :***

Quand : **Jeudi 25 août à 19h30**  
Où : Centre communautaire Jacques-Charette (215, rue Lessard)

***Visite du site organisée par Fondation Rivières :***

Quand : **Samedi 27 août 11h00 et 14h00**  
Où : Parc des chutes de Sainte-Ursule (2575, rang des Chutes)

***Signature du registre pour demander un vote :***

Quand : **Jeudi 1<sup>er</sup> septembre, de 9h00 à 19h00**  
Où : Bureau municipal de Sainte-Ursule (215, rue Lessard)

Visitez notre site Web [www.fondationrivieres.org](http://www.fondationrivieres.org) pour obtenir des informations et documents supplémentaires que la Municipalité n'a pas publié sur son site.  
Pour information : 514 272-2666 ou [fr@fondationrivieres.org](mailto:fr@fondationrivieres.org)